

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Mallet	Numéro de permis 1064008	Date d'inspection Le 19 octobre 2021
Nom de l'établissement Garderie Tina Mallet		Numéro de téléphone (506) 336-8516
Adresse 140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 déc. 2021	
Commentaires :			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	29 oct. 2021	
Commentaires :			
35 L'exploitant d'un établissement agréé interdit l'accès à un trampoline à l'enfant qui y est bénéficiaire de services.	35	19 oct. 2021	
Commentaires :			

Commentaires généraux
Lors de la surveillance en après-midi, le ratio n'a pas été pris, car nous sommes allés pour mesurer le parc extérieur donc moi et Karine sont restés à l'extérieur. Pendant la surveillance nous avons constaté que dans la cour extérieure il y avait des trampolines, après discussion avec l'éducatrice pour leur avisé qu'il est interdit d'utiliser des trampolines Karine a constaté des trampolines intérieurs aussi. De plus, sous les balançoires du côté de la halte scolaire nous avons remarqué un manque de surface protectrice et quelques balançoires brisées. Après discussion avec la directrice afin de s'assurer que les balançoires ne soient plus utilisées jusqu'à ce que ce soit réparé, la surface protectrice ajoutée et que les trampolines soient enlevés de la cour extérieure.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 octobre 2021

Date

original signé par

Le 19 octobre 2021

Tina Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date